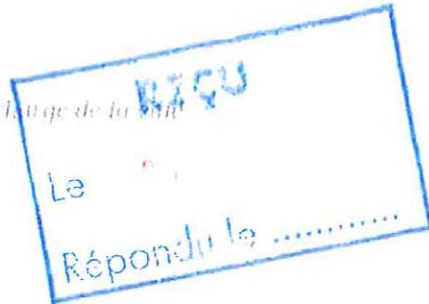




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT  
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE

Le ministre délégué chargé de la ville



Paris, le

25 SEP. 2012

Monsieur le Président,

En dépit des efforts déployés par tous ceux qui agissent auprès des habitants des quartiers, beaucoup d'entre eux demeurent confrontés à des inégalités profondes et persistantes. Dans son rapport « La politique de la ville : une décennie de réformes », rendu public le 17 juillet dernier, la Cour des Comptes constate que les politiques conduites jusqu'à présent n'ont pas permis de les réduire.

Cette situation exige la mise en œuvre d'une nouvelle étape de la politique de la ville. Son organisation, sa méthode et son contenu doivent être repensés à l'aune des grandes évolutions sociales, économiques et institutionnelles. Le 22 août dernier, j'ai présenté en conseil des ministres la « feuille de route du Gouvernement pour les habitants des quartiers », que vous trouverez jointe au présent courrier. Elle rappelle la nécessaire mobilisation de chacun, au service du rétablissement de l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés.

Dans ce cadre, le Premier ministre a décidé d'organiser une concertation pour préparer cette refonte de la politique de la ville. Elle sera engagée dès le mois d'octobre sous ma responsabilité et mobilisera les élus, les services de l'État, des représentants du tissu associatif et du monde économique, et plus largement l'ensemble des partenaires de la politique de la ville. Compte tenu de l'urgence de la situation, les délais de cette concertation sont volontairement resserrés. Il s'agit d'aboutir dans un délai de trois mois à des propositions concrètes que je soumettrai au Premier ministre dans le cadre d'un comité interministériel des villes au début de l'année 2013. Elles trouveront ensuite leur traduction effective dans le cadre de la loi.

La richesse des questions à aborder nous a conduit à structurer les échanges autour de trois groupes de travail : le premier sur la nouvelle géographie prioritaire, le deuxième sur les questions de contractualisation, de gouvernance et d'évaluation et le troisième sur le contenu même de la politique de la ville. Co-animés chacun par un élu et un représentant de l'Etat, ces groupes seront encadrés par trois réunions plénières.

PJ : Feuille de route du gouvernement pour les habitants des quartiers

Monsieur Marc-Antoine JAMET

L'emploi et le développement économique sont deux questions essentielles pour le devenir des quartiers défavorisés. En effet, elles constituent une condition essentielle à la mixité fonctionnelle de ces territoires, à l'insertion sociale de leurs habitants et à la réduction des écarts de développement entre les territoires. Votre expérience m'a donc paru intéressante à partager.

Tout au long de la concertation, votre participation ou celle de l'un de vos représentants aux différentes réunions de travail serait précieuse. Les inscriptions à la concertation devront être confirmées en utilisant le formulaire d'inscription accessible sur le lien suivant :

Un site internet dédié sera par ailleurs mis en place le 1<sup>er</sup> octobre prochain pour vous permettre d'accéder à l'ensemble des informations et documents concernant cette démarche.

Une première réunion plénière se tiendra **le jeudi 11 octobre à Roubaix, de 10h30 à 16h30**. J'espère vivement qu'il vous sera possible d'y participer personnellement ou, à défaut, de vous y faire représenter. Les précisions concernant l'organisation et l'inscription à cette journée vous seront adressées sans délai par courrier électronique du Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information concernant l'organisation de la concertation. Une adresse électronique a été spécifiquement créée à cette fin : [concertation@ville.gouv.fr](mailto:concertation@ville.gouv.fr). J'ai par ailleurs désigné Camille VIELHESCAZE, conseiller « territoires », comme votre interlocuteur direct à mon cabinet.

Vous remerciant par avance de votre participation active à cette réflexion décisive pour le devenir de la politique de la ville, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



François LAMY